

## Ce qui change dès aujourd'hui



Ce qui change dès aujourd'hui

### Revalorisation des aides au logement

Bonne nouvelle pour les locataires les plus modestes, l'aide personnalisée au logement (APL) va augmenter en moyenne de 3,26 % à partir du 1er octobre. Cette revalorisation intervient chaque année. Elle est indexée sur l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) constatée au second trimestre de l'année en cours.

Pour l'année 2024, la hausse de l'IRL évaluée au second trimestre a été de 3,26 % sur un an, selon l'Insee le 12 juillet 2024. Un pourcentage qui concerne tout l'hexagone

### Coût de pousse aux petites retraites

C'était une promesse de la réforme des retraites de 2023. Environ 850.000 retraités vont bénéficier d'une augmentation de leur pension, de 50,94 euros par mois en moyenne. Cette hausse concerne les petites pensions des retraités ayant eu une carrière complète. Les retraités concernés ont ou vont également toucher un « rattrapage » correspondant à la majoration due ces douze derniers mois. Il y a un an, une première vague d'augmentation avait concerné environ 600.000 retraités du régime général et 85.000 ex-salariés agricoles.

### Hausse du prix repère du gaz

La légère baisse du mois de septembre n'aura pas tenu longtemps. Le prix repère du gaz repart à la hausse en octobre, passant de 130,21 à 137,2 euros par mégawattheure, soit une augmentation de 5,37 %, a annoncé la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Ce prix repère mensuel, publié tous les mois depuis juin 2023, reflète une estimation moyenne des coûts supportés par les fournisseurs de gaz pour un client résidentiel. Il permet aux consommateurs de faire la comparaison des offres entre les différents opérateurs et à éventuellement changer de fournisseur d'énergie.

### Prévoir dès à présent ses déplacements de Noël via la SNCF

-Un mois après la rentrée, il est l'heure de prévoir ces vacances de fin d'année. La SNCF ouvre sa billetterie de Noël le 2 octobre, à minuit. Les trains TGV Inoui, Ouigo, Intercités et TER pour la période du 15 décembre 2024 au 8 janvier 2025 sont concernés.

### On passe à l'heure d'hiver

En octobre, on passe à l'heure d'hiver ! Il vous faudra cependant attendre le dimanche 27 octobre 2024. À cette occasion, les montres et horloges devront être reculées d'une heure : à 3 heures du matin, il sera 2 heures.